

Jean-Luc FUGIT

Député du Rhône,

Membre de la Commission

Développement Durable

et Aménagement du Territoire,

Président du Conseil National de l'Air

COMMUNIQUE

Givors, le 14 juin 2019



« Entendons-nous sur un pacte mobilité dans le corridor Saint-Etienne/Lyon ».

Hier, lors de l'examen du projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en séance publique à l'Assemblée Nationale, Madame la Ministre des Transports, Elisabeth BORNE, a confirmé l'abandon du projet de l'A45 en ne le retenant pas parmi la programmation des investissements de transports prévue par la loi.

La Ministre a, ce faisant, refusé de prolonger la déclaration d'utilité publique relative à ce projet et a confirmé que l'Etat allait investir dans les travaux d'amélioration de la mobilité entre les agglomérations lyonnaise et stéphanoise à hauteur de 400 millions d'Euros.

Cette décision s'inscrit en parfaite cohérence avec l'esprit de la LOM qui tend à repenser la mobilité du quotidien en vue de faire face, notamment, à l'urgence environnementale et climatique. L'objectif visé par la LOM, qui tend à proposer à nos concitoyens des alternatives crédibles à l'usage individuel de la voiture, ne pouvait pas se traduire, sur notre territoire, par la construction d'une nouvelle autoroute.

Désormais, nous devons donc poursuivre nos travaux sur l'amélioration de la mobilité entre les deux agglomérations, menés par les services de l'Etat. La Ministre a d'ailleurs annoncé qu'elle se rendra prochainement à la rencontre des élus des territoires de la Loire et du Rhône.

Il est en effet essentiel, pour l'intérêt de nos concitoyens, que nous parvenions rapidement à s'accorder sur les grands principes de cette démarche globale d'amélioration multi et intermodale, et que l'ensemble des acteurs de ce dossier puisse s'entendre sur un « pacte mobilité » dans le corridor Saint-Etienne/Lyon.

Jean-Luc FUGIT, député du Rhône



Contacts presse : Alexandre Couchot - 06 78 15 40 19

Courriel : alexandre.couchot@clb-an.fr